



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT, le vingt-et-un décembre.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 et 11 décembre 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoints**E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – C. OBYN SELINGUE – N. PERRICHON – J. RAYNAUD – M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), E. MENUT (pouvoir donné à Jean-Louis GIRAUD), A. RASKIN (pouvoir donné à S. ALLEG).

COMPLEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 AFFECTATION DES RESULTATS CONSOLIDES SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

VU la délibération n°2020-02-25/001, concernant l'approbation du compte administratif 2019 – M14.

VU la délibération n°2020-01-13/001, concernant la clôture et la dissolution du budget M49.

VU la délibération n°2020-02-25/002, concernant l'approbation du compte administratif 2019 – M49 eau et assainissement.

VU la délibération n°2020-02-25/003, concernant le transfert du déficit / l'excédent de la M 49, à la communauté de communes du pays de Fayence.

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion faisant apparaître les montants suivants :

Budget M14	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3.076.788,21 €	928.843,65 €
Recettes	3.576.738,70 €	801.962,70 €

Le compte administratif 2019 fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 699.950,49 €.
- Un excédent cumulé d'investissement de : 1.189.883,25 €.

Le transfert des compétences eau et assainissement implique l'intégration des résultats (excédent/déficit) du budget M49 sur le budget de la commune.

Reprise des résultats M49 sur le budget de la commune, fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement cumulé de : 133.297,25 €
- Un excédent d'investissement cumulé de : 945.221,35 €

Ainsi, le résultat consolidé est le suivant :

	Résultat - Section de fonctionnement	Résultat - Section d'investissement
Budget M14	699.950,49 €	1.189.883,25 €
Budget M49	- 133.297,25 €	945.221,35 €
Résultat consolidé	566.653,24 €	2.135.104,60 €

Suite aux différentes écritures de transfert du budget de l'eau et de l'assainissement, l'impact des résultats de la clôture de la M49 et leur intégration dans la M14 est neutralisé sur le budget M14 2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- D'AFFECTER les résultats consolidés de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement – compte R -1068	200.000,00 €
Solde d'exécution reporté – compte R - 002	366.653,24 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté – compte R - 001	2.135.104,60 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE.